

4.00 crédits	30.0 h	Q1 et Q2
--------------	--------	----------

Enseignants	Lefevre Carlo ;Serbest Nevin (coordinateur(trice)) ;						
Langue d'enseignement	Anglais						
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve						
Préalables	<p>Ce cours est de niveau « intermédiaire ' second degré » et suppose donc une bonne maîtrise productive de la grammaire et du vocabulaire de base ainsi que la maîtrise des aptitudes langagières aux niveaux décrits pour le cours de niveau « intermédiaire ' premier degré ».</p> <p>L'accès à ce cours est conditionné par un test de placement. Possibilité d'obtenir une dispense : Les étudiants ayant obtenu une note de 15/20 ou plus au test de placement, peuvent présenter un test dispensatoire et être dispensés du cours et de l'examen à condition d'obtenir une note de 12/20 à ce test.</p>						
Thèmes abordés	Le cours est articulé sur différents textes et vidéos qui traitent de thèmes de vulgarisation juridique.						
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>Au terme du cours (en fin de BAC 1), l'étudiant devra avoir atteint le niveau</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%; text-align: center;">1</td> <td>• C1 (inférieur) du 'Cadre Européen commun de référence pour les langues' (Conseil de l'Europe) en compréhension à la lecture,</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td>• B2 (supérieur) en compréhension à l'audition</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td>• B2 (avancé) en expression oral.</td> </tr> </table>	1	• C1 (inférieur) du 'Cadre Européen commun de référence pour les langues' (Conseil de l'Europe) en compréhension à la lecture,	2	• B2 (supérieur) en compréhension à l'audition	3	• B2 (avancé) en expression oral.
1	• C1 (inférieur) du 'Cadre Européen commun de référence pour les langues' (Conseil de l'Europe) en compréhension à la lecture,						
2	• B2 (supérieur) en compréhension à l'audition						
3	• B2 (avancé) en expression oral.						
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>1. <b>Test de placement</b> Au début de l'année académique, tous les étudiants doivent passer le test de placement/ dispensatoire. Celui-ci est du même niveau que l'examen. Ce test permet sur base de leurs résultats de dispenser les étudiants et de les orienter vers le cours LANGL 1821 ou LANGL1822.</p> <p>2. <b>Test de fin du 1er quadrimestre</b> (en semaine 14) : A la fin du premier quadrimestre, les étudiants présenteront un test qui évaluera leurs connaissances en vocabulaire et en grammaire. Il représente 20% de la note finale. Les étudiants qui ont moins de 10/20 à ce test devront le représenter durant la session d'examen de juin.</p> <p>3. <b>Test de grammaire au Q2:</b> Au cours du 2ème quadrimestre, les étudiants présenteront un test qui évaluera leurs connaissances en grammaire. Il représente 10% de la note finale.</p> <p>4. <b>Examen oral de fin d'année académique (en semaine 12 et 13):</b> porte sur les textes et vidéos vus en classe, les présentations, le vocabulaire et toute la grammaire du cours. Il représente 40% de la note finale</p> <p>5. <b>L'évaluation continue</b> sera basée sur une présentation, la préparation, la présence et la participation ainsi que les entry tests sur Moodle font partie de la cote attribuée à l'évaluation continue. Elle représente 30% de la note finale. 3 absences injustifiées entraînera la perte de l'entièreté de l'évaluation continue.</p> <p>Une absence (justifiée ou non) à une partie de l'examen entraîne une <b>note finale</b> d'absence (justifiée ou non) et non une note de présence.</p> <p>1. <b>L'examen oral éventuel de 2ème session</b> portera sur toute la matière. Il représente 80% de la note finale et l'évaluation continue 20%. Les étudiants ayant 0 à l'évaluation continue devront faire une présentation de 10. Cette présentation représente 20% de la note finale.</p>						
Méthodes d'enseignement	<p>L'apprentissage se fait en contexte sur la base de textes authentiques (compréhension à la lecture et à l'audition) et implique l'interaction des étudiants lors des activités de compréhension. Le vocabulaire et les structures de base sont exercés et consolidés par le biais d'exercices écrits et oraux.</p> <p>Les modalités prévues évolueront en fonction de la situation sanitaire.</p>						
Contenu	<p>Perfectionnement de la maîtrise du vocabulaire général (support: syllabus : listes de vocabulaire réceptives et productives des textes et vidéos. Apprentissage du vocabulaire juridique (supports : 1. Manuel de vocabulaire « Professional English in Use - LAW » - Le vocabulaire y est présenté en contexte ou en champs sémantiques ; syllabus: listes de vocabulaire réceptives et productives des textes et vidéos).</p> <p>Révision des points de grammaire (Programme « Gramlink » en auto-apprentissage sur le site de l'ILV) en contexte et consolidation par des exercices écrits et oraux.</p> <p>Les aptitudes réceptives sont exercées et développées par le biais de stratégies de compréhension à la lecture et à l' audition s'adressant tant au mot (deviner) qu'au texte (anticiper). Ces techniques sont appliquées à des textes</p>						

	<p>oraux ou écrits d'intérêt général et à orientation juridique. Révision de la prononciation des mots les plus fréquents (Programme « le Répétiteur » disponible sur Moodle) .</p> <p>L'expression orale est développée par le biais d'exercices libres (exercices interactifs comme des jeux de rôles, des débats,...).</p> <p>Dans le cadre du cours, les étudiants feront une présentation sur un sujet juridique et la présentation sera suivie d'un débat faisant participer les autres étudiants. Les aptitudes nécessaires à réaliser cette tâche leur auront été enseignées auparavant.</p>
Ressources en ligne	<p>A partir du portail UCL :</p> <p>sur Moodle UCL : le cours LANGL 1822 English for Lawyers (Upper-intermediate)</p> <p><a href="https://moodle.uclouvain.be/course/view.php?id=4643">https://moodle.uclouvain.be/course/view.php?id=4643</a></p>
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syllabus du cours : « English for lawyers (Upper-intermediate) » (disponible à l'ILV) Obligatoire.</li> <li>• Wyatt R, Check your English vocabulary for law, third edition, A&amp;C Black Publishers Ltd. Obligatoire.</li> <li>• "La Grammaire Anglaise" de T.M.C Dufaux at A. Rousselle, Collection Petits Sésames, Van In, Wavre-Wommelgem, 2003. - Disponible en librairie. Optionnel.</li> <li>• A partir du portail UCL : sur Moodle UCL : le cours LANGL1822 English for lawyers (Upper-intermediate) .</li> </ul>
Autres infos	<p>La présence à ce cours est requise et obligatoire.</p> <p>3 absences injustifiées (absence de certificat médical) aux cours entraînera la perte de l'intégralité de l'évaluation continue.</p>
Faculté ou entité en charge:	ILV

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROI1BA	4		